



Vente de bien mobilier au sein de la famille

Par **xuth**, le **04/10/2010** à **18:55**

Bonjour,

ma tante qui a été expulsé de son appartement m'a vendu une partie de ses meubles, elle a encaissé les chèques comme convenu, sauf qu'aujourd'hui elle me réclame encore de l'argent? A-t-elle le droit de faire ça, jusqu'à quand? est elle en droit de les reprendre?

Merci de me répondre.

Elle prétend même que je les aurais volé alors même que l'on l'a aidé à tout porter au garde meuble (pour les biens qui dont elle ne servirait pas de suite).

Ai-je un recours?